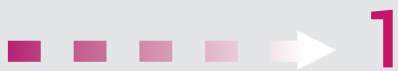


Pour faire reconnaître vos droits à des aménagements liés à une situation de handicap, les démarches à suivre en chaque début d'année universitaire sont :



Rencontre avec le Bureau Vie Etudiante Handicap (évaluation des besoins).



Rendez-vous (avis médical) sur présentation d'éléments médicaux.



Concertation avec les composantes



Etude et validation des aménagements nécessaires par la Commission Handicap Plurielle d'Etablissement.



Notification d'aménagements (pédagogiques et/ou d'exams) signée du Président de l'Université.



Remise de la décision à l'étudiant par le BVEH et mise en oeuvre par la composante et les services concernés.

CONTACTS

Dès la rentrée

BVEH Université de Lille
vie.etudiante-handicap@univ-lille.fr

Site Pont de Bois (bureau A2.033)
bveh.pdb@univ-lille.fr

Site Cité Scientifique (bureau A3 RDC)
bveh.cs@univ-lille.fr

Site Moulins - Ronchin
bveh.moulinslille@univ-lille.fr

Avant mi-octobre

Centre de santé
03.62.26.93.00

Besoin de conseil ?
Besoin de faire le point sur les aménagements mis
en place ?
Besoins de nouveaux aménagements ?

VOS RÉFÈRENTS INSPÉ

Enseignement

Agnes DESBIENS

inspe-handicap@univ-lille.fr

Administration

Karine THEVENIN